

Réf: Dossier 279289

Avis de constitution

SOCIETE « NEO-DIST »

Siège Abidjan Cocody Angré 9ème Tranche non loin
de l'immeuble CGK Lot 512 Ilot 23., Lot 512, Ilot 23

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 28 Nov 2023, et enregistrés au CEPICI le 18 Déc 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NEO-DIST »

Objet : La société a pour objet en cote d'ivoire:
DISTRIBUTION DE CIMENT, DE MATERIEL DE
CONSTRUCTION ET DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec
possibilité de donner en garantie tout ou partie
des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de
commerce.

- La prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée et généralement, toute
opérations financières, commerciales, industrielles,
mobilières et immobilière, se rapportant directement ou
indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'
extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Cocody Angré 9ème Tranche non loin
de l'immeuble CGK Lot 512 Ilot 23., Lot 512, Ilot 23

Dirigeant(s) M ANEKORE MICHEL FRANCIS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-00360 du 29/01/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°04372/GTCA/RC/2024 du 29/01/2024

